

Délibération n°DEL-24-0233

**Recyclage et valorisation - Collecte des résidus de jardin : adoption des tarifs de la collecte en porte-à-porte et de location de bennes à partir du 1er janvier 2025**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi vingt juin à neuf heures dix-huit, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	133
Présents :	118
Procurations :	14
Date de convocation :	14 juin 2024

**Présents**

Aigrefeuille	M. Christian ANDRE
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLE
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Frédéric LEMAGNER, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Pascal BOUREAU, M. Joseph CARLES, Mme Bernadette GUERY, M. Jean-Michel MAZARDO, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, M. Thomas LAMY, Mme Josiane MOURGUE, M. Franck RIBEYRON, M. Pierre VERNIOL
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Thomas KARMANN, Mme Marie-Hélène ROURE, M. Albert SANCHEZ
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Patricia PARADIS, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Alain ALENCON
L'Union	Mme Brigitte BEC, M. Marc PERE
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUE ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION
Saint-Orens	M. Serge JOP
Seilh	M. Didier CASTERA

Toulouse	Mme Caroline ADOUE-BIELSA, Mme Fella ALLAL, M. Christophe ALVES, Mme Françoise AMPOULANGE, M. Olivier ARSAC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Jean-Paul BOUCHE, Mme Maroua BOUZAIDA, M. Maxime BOYER, M. François BRIANÇON, M. Sacha BRIAND, Mme Hélène CABANES, M. François CHOLLET, M. Gaëtan COGNARD, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, M. Aymeric DEHEURLES, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Cécile DUFRAISSE, M. Jonhny DUNAL, M. Jamal EL ARCH, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, Mme Isabelle FERRER, M. Vincent GIBERT, Mme Isabelle HARDY, Mme Caroline HONVAULT, Mme Valérie JACQUET VIOLLEAU, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE- DE LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Maxime LE TEXIER, Mme Marine LEFEVRE, Mme Hélène MAGDO, Mme Souhayla MARTY, M. Antoine MAURICE, Mme Odile MAURIN, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Nicolas MISIAK, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Julienne MUKABUCYANA, Mme Claire NISON, Mme Nina OCHOA, Mme Gnadang OUSMANE, M. Philippe PERRIN, Mme Julie PHARAMOND, Mme Agnès PLAGNEUX BERTRAND, M. Clément RIQUET, Mme Agathe ROBY, M. Daniel ROUGE, M. Thierry SENTOUS, M. Bertrand SERP, Mme Nadia SOUSSI, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Nicole YARDENI
Tournefeuille	M. Patrick CHARTIER, Mme Corinne CURVALE, M. Dominique FOUCHIER, Mme Corinne GINER, M. Laurent SOULIE
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès BENOIT-LUTMAN

### **Conseillers ayant donné pouvoir**

	Pouvoir à
Mme Sylvie LLOUBERES	Corinne CURVALE
M. Arnaud SIMION	Josiane MOURGUE
Mme Karine TRAVAL-MICHELET	Patrice RODRIGUES
Mme Ana FAURE	Julienne MUKABUCYANA
M. Robert GRIMAUD	Patrick DELPECH
Mme Camille POUPONNEAU	Victor DENOUVION
Mme Dominique FAURE	Vincent TERRAIL-NOVES
Mme Patricia BEZ	Jean-Claude DARDELET
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Marion LALANE- DE LAUBADERE
M. Francis GRASS	Julie PHARAMOND
Mme Brigitte MICOULEAU	Jean-Luc MOUDENC
M. Jean-François PORTARRIEU	Jean-Jacques BOLZAN
M. Romain VAILLANT	Agnès BENOIT-LUTMAN

### **Conseillers excusés**

Saint-Jean	Mme Céline MORETTO
------------	--------------------

## Délibération n° DEL-24-0233

# Recyclage et valorisation - Collecte des résidus de jardin : adoption des tarifs de la collecte en porte-à-porte et de location de bennes à partir du 1er janvier 2025

### Exposé

La collecte des résidus de jardin sur le territoire de Toulouse Métropole fait l'objet d'une réforme, précisée dans la délibération n° DEL-22-0779 adoptée en Conseil de la Métropole le 20 octobre 2022.

Cette réforme permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, en réduisant l'impact de la collecte, par la promotion du traitement in situ. D'autre part, la valorisation organique (utilisation de compost ou de broyat, « la ressource brune ») permet la substitution aux intrants chimiques, l'amélioration de la qualité des sols, l'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau. En outre, cette réforme vise à harmoniser les services aux habitants sur l'ensemble du territoire, en proposant les mêmes solutions de traitement in situ et les mêmes possibilités de collecte (optionnelles et payantes) pour tous les usagers de la métropole. Cette harmonisation des services permettra également de respecter l'intégrité physique des agents réalisant la collecte en porte-à-porte (collecte optionnelle et payante) en généralisant des modes de collecte uniquement en bac 240 litres.

Pour accompagner l'utilisateur et atteindre ces objectifs, les nouveaux services proposés dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024 sont : la mise à disposition de broyeurs, dont la typologie est adaptée au volume et à la typologie des matériaux à broyer, la possibilité de recourir à des services de broyage à domicile, la mise en œuvre de plateformes de broyage éphémères à proximité des habitants. En complément, début 2025, il y aura une généralisation de points de collecte éphémère (dépôt de déchets végétaux à réaliser directement dans les trémies des véhicules de collecte) et la possibilité de maintenir une collecte en porte-à-porte ou de louer des bennes.

Si l'utilisateur souhaite bénéficier d'un service de collecte en porte-à-porte de résidus de jardin, il devra faire une demande d'abonnement auprès de Toulouse Métropole via une démarche en ligne. Un conteneur de 240 litres pour y déposer ses résidus de jardin lui sera alors fourni. Un prestataire désigné par Toulouse Métropole réalisera 24 collectes/an, soit environ deux collectes par mois. La période d'abonnement pour la première année débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et se terminera le 15 novembre 2024. La période de collecte s'étendra du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Si l'utilisateur souhaite se réabonner pour l'année suivante, il devra procéder à une nouvelle demande durant sa période d'abonnement. Le tarif proposé par Toulouse Métropole pour ces collectes, et pour une période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, est de 120€ TTC/an (ce qui représente un coût de 10€/mois).

Une mise à disposition de bennes est également proposée. Les usagers estimant avoir besoin d'une grande capacité pour évacuer leurs résidus de jardin pourront réserver une benne via une démarche en ligne. Deux capacités leur seront proposées : 8 m<sup>3</sup> et 15 m<sup>3</sup>. La benne sera livrée, suite à la demande de l'utilisateur, dans un délai de 72 heures maximum. La durée maximale de mise à disposition sera de 7 jours calendaires. Cette mise à disposition sera disponible au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Le tarif proposé par Toulouse Métropole est de 500 € TTC.

Ce tarif, et quel que soit le volume de la benne, comprend sa mise à disposition à domicile, sa reprise ainsi que le traitement des résidus de jardin.

## Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu la délibération n° DEL-22-0779 du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 adoptant les nouvelles modalités de service à l'usager pour la collecte des déchets verts et des encombrants,

Vu l'avis favorable de la Commission Economie circulaire et déchets du lundi 27 mai 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

D'approuver la mise en place d'une collecte en porte-à-porte payante des résidus de jardin, et d'une location de bennes sur la base du volontariat et contre une participation financière selon les modalités indiquées aux articles suivants.

### Article 2

D'approuver les tarifs suivants :

- 120 € TTC/an pour la collecte en porte-à-porte des résidus de jardin ;
- 500 € TTC pour la location d'une benne de collecte de résidus de jardin.

### Article 3

D'approuver l'entrée en vigueur de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

### Article 4

D'autoriser le Président à signer tout acte ou document relatif à la présente délibération.

### Article 5

Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget Collecte et valorisation des déchets, pour les exercices 2024 et suivants.

### Résultat du vote :

Pour	74
Contre	0
Abstentions	58 (Mmes HONVAULT, MAGDO, HARDY, MAURIN, ROBY, CABANES, BLEUSE, TRAVAL-MICHELET, CURVALE, PARADIS, COUSIN, BOUBIDI, ARMENGAUD, DOITTAU, GINER, BENOIT-LUTMAN, LLOUBERES, GUERY, MOURGUE, POUPONNEAU, PEREZ, BEC, MM. MAURICE, GIBERT, LE TEXIER, CUJIVES, DEHEURLES, EL ARCH, LACAZE, TOPPAN, DUHAMEL, Michel ROUGE, FOUCHIER, SIMION, SANCHEZ, ALENCON, FOUCHOU-LAPEYRADE, GRIMAUD, Gérard ANDRE, BEUILLE, VAILLANT, CHARTIER, DENOUVION, DELPECH, SEBI, ESPIC, CASTERA, BERGOUIGNOUX, RIBEYRON, KARMANN, MAZARDO, PERE, NOUVEL, ZANATTA, BOUREAU, RODRIGUES, VERNIOL, BRIANÇON.)
Non participation au vote	0

Publié le : 27/06/2024

Reçu à la Préfecture le 27/06/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC